

Questionnaire l'Ordre des Médecins du Mali

1) Qu'est ce l'Ordre des Médecins du Mali?

Institution de la république Mali créée par la loi 86 - 35 / AN RM adoptée à l'assemblée Nationale le 24 Janvier 1986.

2) Quelles sont les missions et les rôles de l'Ordre des Médecins?

- Veiller aux principes de moralité, de probité et de dévouement à l'exercice des professions médicales.
- Veiller à la défense de l'honneur et de l'indépendance des professions médicales.
- Veiller au respect, par tous les membres, des devoirs professionnels et des règles édictées par le code de déontologie annexé à la loi de création.
- Donner son avis à la demande des pouvoirs publics ou formuler des suggestions de sa propre initiative sur toutes les questions relatives au secteur sanitaire.

Le rôle de l'Ordre des Médecins est de contrôler l'accès à la profession médicale.

3) Quelles sont les actions menées par l'Ordre des Médecins?

- La tenue des états généraux de l'Ordre des Médecins en 2012
- Les formations: symposiums, les journées académiques.
- Les rencontres semestrielles
- Les missions humanitaires dans les régions du nord sous occupation par les groupes rebelles.
- La semaine du médecin.

4) Quelles sont les perspectives de l'Ordre des Médecins?

- La relecture des différents textes régissant la pratique médicale au Mali
- L'harmonisation de la médicalisation des structures de santé de 1ère ligne.
- La mise en œuvre du PPP (Partenariat Public Privé)

5) Quels sont les organes de l'Ordre?

L'organe exécutif de l'Ordre des Médecins: Le Conseil National

Les organes d'administration et de gestion de l'Ordre des Médecins:

- L'assemblée générale des médecins du Mali
- Les assemblées de section
- Les assemblées régionales

6) Quelle est la durée du mandat du bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins?

Un mandat dure trois ans.

7) Comment se fait le renouvellement du bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins?

Trois mois avant l'expiration du mandat, le bureau sortant lance un appel à candidature qui dure un mois.

Après dépouillement, le bureau établit la liste des candidats retenus et fait une publication et large diffusion, y compris une notification à tous les postulants.

Les élections sont convoquées deux mois après cette publication, si le quorum est atteint à la 1ère convocation les élections se tiennent, au quel cas contraire une nouvelle convocation est lancée dans deux semaines pour élire un nouveau bureau.

8) Quelles sont les conditions d'électeurs ou d'éligibilité?

Pour être électeur et/ou éligible:

- Il faut être de nationalité Malienne

- Il faut être correctement inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins.
- Il faut être à jour de ses cotisations.

9) À quand le prochain renouvellement du bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins?

Il est prévu pour le Samedi 07 Juin 2014, à 9h 00mn, dans la salle de conférence de la maison des aînés sise à Hamdallayes ACI.

10) Quels sont vos mots de la fin?

- Inviter tous les médecins à prendre par au vote, pour mettre en place un bureau de leur choix.
- Remerciement à l'endroit de l'ORTM, au Président de l'Ordre des Médecins, à la journaliste qui anime l'émission et à tous les auditeurs de la Chaîne II.